

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2286 27 août 2015

SOMMAIRE

A.B.S.C. S.A	9683	Encore Plus Lux Co Ile de la Jatte II S.à r.l.	
Baltamon S.A	9687		.109682
Baltimore S.A	9686	Epic Holdco S.à r.l	.109683
Base Investments Sicav109	9686	Eurofund	.109683
BBVA SICAV-SIF	9686	Eyewear de Lux S.à r.l	.109682
Beltem S.A		Fallow Resources	.109708
Bengalis S.A		Filvest S.à.r.l	.109726
BERKELEY Properties S.A109		Finvus S.C.A	.109726
BIL Auto Lease		Gabedelem S.A	.109683
Binigaus Trier SG S.C.A109	9686	Globality S.A	.109683
Blue Crest Holding S.A109		Grillionaire SPF	.109695
Blue Knot Investments109		GTCR Gridlock Holdings (Luxembourg) S.à	
Bonn, Viktoria-Karree Beteiligung A S.à r.l.		r.l	.109702
	9685	LC Business Development S.A	.109693
Boreas Holdings S.à r.l		Le Camas S.à r.l	.109682
Bosur S.A		Medtronic Ardian Luxembourg S.à r.l	.109691
Bpi VII S.à r.l		Moreaux Patrimoniale S.A	.109689
Bregal Luxembourg IV S.à r.l		Niederterhaff S.A	.109684
Bridel Capital S.A		OXEA Holding S.à r.l	.109684
Brookfield Real Estate Finance (Luxembourg)		Pasing II S.à r.l	.109715
S.à r.l	9685	patent room P5	.109682
Brucar S.A	9688		



Eyewear de Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6775 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkerrech.

R.C.S. Luxembourg B 168.092.

 $Der \ Jahresabschluss \ zum \ 31. \ Dezember \ 2012 \ wurde \ beim \ Handels- \ und \ Gesellschaftsregister \ von \ Luxemburg \ hinterlegt.$

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015112136/9.

(150119783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Bregal Luxembourg IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 117.206.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015112102/10.

(150120133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Encore Plus Lux Co Ile de la Jatte II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.550,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 129.644.

Le bilan au 31 Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Référence de publication: 2015109296/10.

(150118800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

patent room P5, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, Place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 172.040.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'associé unique du 8 juillet 2015 à Diekirch

L'associée unique accepte la démission de Monsieur Franciscus NABUURS en tant que Gérant de catégorie B et de Monsieur Oncke KIPPERMAN en tant que Gérant de catégorie A avec effet à ce jour.

Pour extrait sincère et conforme

L'associé unique

Référence de publication: 2015113833/12.

(150122637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Le Camas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 190.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Le Camas S.à r.l.

Représenté par M. Gilles Duroy

Gérant

Référence de publication: 2015113832/13.

(150122792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.



Gabedelem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 114.760.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015109372/9.

(150119182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Epic Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 175.543.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015109322/10.

(150119029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Globality S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.471.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Référence de publication: 2015109365/10.

(150119520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

A.B.S.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 8-10, rue de l'Etang.

R.C.S. Luxembourg B 78.099.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S. a.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2015113834/11.

(150122435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Eurofund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 58.019.

Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration du 26 juin 2015

Le Conseil D'Administration prend note de la démission de M. Georg Lasch en date du 25 juin en tant qu'administrateur et décide de nommer M. Yves Wagner, résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L -1273 Luxembourg, en remplacement en tant qu'administrateur de la Société à partir du 25 juin 2015 pour une durée déterminée qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour extrait sincère et conforme

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2015114227/14.

(150123407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.



OXEA Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 132.857.500,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 153.422.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 08.07.2015.

Für die Gesellschaft Der Beauftragte

Référence de publication: 2015113496/12.

(150121911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Blue Knot Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 176.083.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

44, avenue JF Kennedy

L-1855 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2015113996/13.

(150122777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Niederterhaff S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 190.864.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 12 mai 2015

Est nommé administrateur unique:

- La société IMMO TERRAINS S.A.

Route d'Arlon (Belle Etoile)

L-8050 Bertrange

Représenté par:

- Monsieur Maximilien dit "Max" LEESCH, Commerçant,

Route d'Arlon (Belle Etoile), L-8050 Bertrange, Administrateur-délégué

Monsieur Joseph dit "Jeff" LEESCH,
Route d'Arlon (Belle Etoile), L-8050 Bertrange,
Madame Doris LEESCH
Employée privé,
Employée privé,

Route d'Arlon (Belle Etoile), L-8050 Bertrange, Administratrice

Son mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2020.

Est nommé Commissaire aux comptes:

- La société FIDUCIAIRE MULLER & ASSOCIES S.A.

Société Anonyme

121, avenue de la Faïencerie

L-1511 Luxembourg

Son mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2015.

Pour la société IMMO TERRAINS S.A.

Maximilien LEESCH

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2015108130/29.

(150118400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.



Bridel Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 36, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 169.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015114004/9.

(150123199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Bonn, Viktoria-Karree Beteiligung A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 178.429.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Compliance Partners S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2015114000/11.

(150122938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Blue Crest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 166.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Blue Crest Holding S.A.

Signature

Référence de publication: 2015113995/12.

(150123034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Brookfield Real Estate Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 128.047.

En date du 8 juillet 2015:

1/ l'associé BPY Bermuda Holdings II Limited, avec siège social au 73 Front street, fifth floor, Hamilton, HM 12, Bermuda a transféré la totalité de ses 4000 parts sociales à BPY Lux Holdco S.à r.l., avec siège social au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

2/ l'associé BPY Lux Holdco S.à r.l., avec siège social au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grandduché de Luxembourg a transféré la totalité de ses 4000 parts sociales à BPY Hospitality Holdings S.à r.l., avec siège social au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

3/ l'associé BPY Hospitality Holdings S.à r.l., avec siège social au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg a transféré la totalité de ses 4000 parts sociales à BPY Hospitality Holdings Lux I S.à r.l., avec siège social au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

En conséquence, l'associé unique de la société est le suivant:

- BPY Hospitality Holdings Lux I S.à r.l., avec 4000 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Référence de publication: 2015114005/22.

(150122954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.



Baltimore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 65.948.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015114011/9.

(150123195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Base Investments Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 82.127.

Le Rapport Annuel Révisé au 31 mars 2015 et la distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juillet 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015114012/10.

(150122050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Binigaus Trier SG S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 110.891.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10. Juillet 2015.

Référence de publication: 2015113992/10.

(150122924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

BBVA SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 154.268.

Le Rapport Annuel Révisé au 31.12.2014 et la distribution de dividendes relative à l'assemblée générale ordinaire du 15.06.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015114013/10.

(150122178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

BERKELEY Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 2, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 152.277.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société BERKELEY Properties S.A. en date du 30 juin 2015 que:

- L'assemblée approuve à l'unanimité le transfert du siège actuellement 5, rue de la Reine à L-2418 Luxembourg vers 2, rue du Nord L-2229 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juin 2015.

Pour extrait conforme

Pour mandat

Référence de publication: 2015114020/15.

(150122996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.



Beltem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Docteur Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 169.577.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2015114018/10.

(150122762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Baltamon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 141.663.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Pour Baltamon S.A.

Représenté par M. Eddy Dôme

Administrateur

Référence de publication: 2015114009/13.

(150122229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

BIL Auto Lease, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 157.398.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2015

Troisième résolution:

L'assemblée générale désigne la société Ernst & Young SA. dont le siège social est établi 7, rue Gabriel Lippmann. Parc d'Activité Syrdall 2 à L-5365 Munsbach, comme réviseur agréé de BIL Auto Lease à partir de l'exercice comptable débutant le 1 er janvier 2015. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Marcel LEYERS / Charlotte LIES Administrateur-Délégué / Directeur Référence de publication: 2015114021/15.

(150123309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Boreas Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.228.580,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 148.696.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 26 juin 2015:

- Le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. de 2 Gerhard Mercator, L-2182, Luxembourg, le réviseur d'entreprise agréé de la société, est renouvelé.
- Le nouveau mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

Luxembourg, le 26 juin 2015.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015114001/16.

(150123001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.



Brucar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 189.962.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015114006/9.

(150122339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Bengalis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 178.128.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2015114019/11.

(150123603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Bpi VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 192.093.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 3839 du 11 décembre 2014.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BPI VII S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015114032/14.

(150122080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Bosur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, avenue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 155.478.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Grevenmacher le 13 juin 2015

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2016.

L'assemblée générale décide de nommer Madame Josiane HEIN en tant qu'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2016.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame Betty HEIN, demeurant à L-6794 Grevenmacher, rte du Vin, 10

Madame Maggy HEIN, demeurant à L-7263 Helmsange, rue de la Libération, 19

Monsieur Mike HEIN, demeurant à L-6660 Born, Schlassstrooss 8

Monsieur Carlo HEIN, demeurant à L-6690 Moersdorf, An Ausselt, 3

Madame Josiane HEIN, demeurant à L-2233 Luxembourg, rue Auguste Neyen, 32

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Lux-Fiduciaire Consulting S.àr.l. ayant son siège social à L-2763 LUXEMBOURG, rue Ste Zithe, 12.

Référence de publication: 2015114030/20.

(150123666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.



Moreaux Patrimoniale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 168.977.

L'an deux mille quinze, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société Anonyme «MOREAUX PATRIMONIALE S.A.» (ci-après «la Société») ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 17 Boulevard Royal, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 168.977, constituée suivant acte reçu par Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglister, en date du 11 avril 2012, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Association C (le «Mémorial»), numéro 1527 du 19 juin 2012, dont les Statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglister, en date du 13 juillet 2012, publié au Mémorial C numéro 2320 du 18 septembre 2012.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MOREAUX, administrateur, né le 4 décembre 1944 à Charleroi (Belgique), demeurant au 26, boulevard Audent, à B-6000 Charleroi (Belgique).

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Céline MOREAUX, administratrice, née le 23 août 1977 à Charleroi (Belgique), demeurant au 5, rue du Parc, boîte 43, à B-6000 Charleroi (Belgique).

La présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les deux mille neuf cent cinquante-quatre (2.974) actions sans désignation de valeur nominale représentant ensemble le capital total émis de la Société qui s'élève actuellement à deux cent nonante-sept mille quatre cents euros (EUR 297.400,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, toutes les personnes présentes ou représentées à l'assemblée ayant accepté de se réunir après examen de l'ordre du jour. Tous les actionnaires ont par ailleurs renoncé à des convocations spéciales et préalables.

Ladite liste de présence, portant la signature du mandataire des actionnaires représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Décision de transférer le siège social, statutaire et administratif de la Société, du Grand-Duché de Luxembourg vers la Belgique.
- 2. Décision de changer la nationalité de la Société de luxembourgeoise en belge et de soumettre la Société entièrement à l'ordonnancement juridique et fiscal belge, avec cessation intégrale de la soumission de la Société à l'ordonnancement juridique et fiscal luxembourgeois.
- 3. Décision d'adopter les comptes et le bilan de clôture des opérations de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, qui servira de bilan d'ouverture des opérations de la Société en Belgique.
- 4. Désignation de mandataires avec pouvoirs pour représenter la Société en Belgique dans toutes les instances et dans toutes les procédures administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège social.
- 5. Décider d'accepter les démissions des administrateurs et du commissaire actuellement en fonctions, et de leur accorder décharge pour leur mission.
- 6. Décision d'adopter la forme d'une société anonyme (naamloze vennootschap) de droit belge avec la dénomination sociale «CJM IMMO», et de la refonte complète des Statuts devant un notaire belge pour les rendre conformes au droit belge.
 - 7. Décision de nommer de nouveaux administrateurs.
 - 8. Divers
- III.- Que les statuts de la Société permettent de transférer de manière définitive le siège de la Société, avec changement de la nationalité, vers un autre pays, dans les formes et sous les conditions telles que prévues par la loi fondamentale sur les sociétés commerciales.
- IV.- Que l'unanimité des actionnaires est favorable à un transfert du siège social de la Société vers la Belgique, avec changement concomitant de la nationalité de la Société de luxembourgeoise en belge, avec adoption de statuts en conformité avec la loi sur les sociétés belges.



- V.- Que la Société n'émet actuellement pas d'autres titres que des actions ordinaires et qu'il n'est partant pas nécessaire de convoquer des assemblées générales de porteurs d'autres titres pour délibérer sur la présente opération de transfert de siège social.
- VI.- Que le transfert de siège de la Société vers la Belgique rendra nécessaire un remplacement du conseil d'administration actuel et du commissaire de la Société.
- VII.- Qu'au vu du projet de transfert de siège dont il sera délibéré ci-après, les administrateurs et commissaire aux comptes actuellement en fonctions ont offert leurs démissions, tout en remerciant les actionnaires de la confiance dont ces derniers ont bien voulu leur témoigner, et en priant les actionnaires, en cas d'acceptation de leurs démission, de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Après en avoir délibéré, l'assemblée a pris à l'unanimité et par votes séparés, sans abstentions, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide, en application de l'article 67-1 de la loi sur les sociétés commerciales, de transférer le siège social, statutaire et administratif de la Société, jusqu'ici fixés à L-2449 Luxembourg, 17 Boulevard Royal, en Belgique à l'adresse suivante: B-6000 Charleroi (Belgique), 26, Boulevard Audent.

L'assemblée générale décide que par conséquent la Société sera enregistrée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises en Belgique.

L'assemblée générale décide que ce transfert de siège a lieu avec tous les avoirs, les actifs et les passifs de la Société, tout compris et rien excepté, sans dissolution ni liquidation préalables de la Société, qui continuera d'exister sous la nationalité belge.

Deuxième résolution:

En conséquence du transfert de siège qui vient d'être décidé, l'assemblée générale décide de changer la nationalité de la Société et d'adopter dorénavant pour la Société la nationalité belge, et l'assemblée décide de soumettre la Société entièrement à l'ordonnancement juridique et fiscal belge, avec cessation intégrale de la soumission de la Société à l'ordonnancement juridique et fiscal luxembourgeois.

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide d'approuver le bilan et les comptes de la Société, arrêtés au 26 juin 2015, tels que présentés à la présente assemblée, et elle décide que ce bilan et les comptes, dont une copie restera annexée au présent acte, et qui après signatures ne varietur par tous les membres du bureau, seront présentés avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Ouatrième résolution:

L'assemblée générale décide de conférer à Madame Céline MOREAUX, administratrice, demeurant au 5, rue du Parc, boîte 43, à B-6000 Charleroi (Belgique), tous pouvoirs pour représenter seule la Société en Belgique, pour effectuer toutes formalités dans toutes les instances administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège, et en particulier pour procéder au dépôt et à la publication du présent acte, et des statuts présentement adoptés, entre les mains de toutes autorités compétentes.

Cinquième résolution:

L'assemblée décide d'accepter les démissions présentées par tous les membres du conseil d'administration actuels et du commissaire aux comptes actuel.

L'assemblée générale décide d'accorder à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes, démissionnaires, pleine et entière décharge.

Sixième résolution:

L'assemblée générale décide d'adopter pour la Société, la forme d'une société anonyme (naamloze vennootschap) de droit belge, avec la dénomination sociale «CJM IMMO», et décide par conséquent de la refonte complète des Statuts devant un notaire belge pour les rendre conformes au droit belge, avec effet à la date d'immatriculation de la Société au Registre des Sociétés en Belgique et/ou de tous les documents nécessaires pour transformer la Société en société anonyme (naamloze vennootschap) de droit belge.

Huitième résolution

L'assemblée décide que la Société sera gérée par un Conseil d'Administration, conformément aux nouveaux statuts et à la loi belge, et elle décide de fixer le nombre des administrateurs à 3 et de nommer aux fonctions d'Administrateurs:

- Monsieur Jean-Marie MOREAUX, administrateur, né le 4 décembre 1944 à Charleroi (Belgique), demeurant au 26, boulevard Audent, à B-6000 Charleroi (Belgique);
- Madame Colette MATOT, administratrice, née le 3 janvier 1945 à Saint-Arnand (Belgique), demeurant au 26, boulevard Audent, à B-6000 Charleroi (Belgique);



- Madame Céline MOREAUX, administratrice, née le 23 août 1977 à Charleroi (Belgique), demeurant au 5, rue du Parc, boîte 43, à B-6000 Charleroi (Belgique).

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateur-délégué de la Société Madame Céline MOREAUX, prénommée.

L'assemblée générale décide de nommer les membres du Conseil d'administration et l'administrateur-délégué pour une durée de six (6) ans et donc jusqu'à l'assemblée qui sera chargée d'approuver le bilan au 31 décembre 2020.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents euros (EUR 1,200,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jean-Marie MOREAUX, Céline MOREAUX, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 30 juin 2015. Relation GAC/2015/5477. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015113396/127.

(150121434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Medtronic Ardian Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 158.983.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty sixth day of June.

Before US, Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch.

THERE APPEARED:

Medtronic IP Holding International Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 152.796 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr. Alessandro Morini, avvocato, with professional address at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- (i) That the Sole Shareholder is the current sole shareholder owning all the issued and outstanding shares of Medtronic Ardian Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.983 (the "Company"). The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated January 26 th, 2011 and published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 978 on May 12 th, 2011. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated December 12 th, 2014 and published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 162 on January 21 st, 2015;
 - (ii) That the Sole Shareholder has waived any convening notice right and has adopted the following resolutions.

First resolution

IT WAS RESOLVED to change the starting and ending dates of the Company's financial year, which shall then start on the day following the last Friday of the month of April of each year and shall end on the last Friday of the month of April of the following year and this with immediate effect. As a transitory period, the current financial year having started on May 1 st, 2015 shall end on Friday April 29 th, 2016.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, IT WAS RESOLVED to amend the first paragraph of article 15 of the Articles which shall then read as follows:



"Art. 15. The Company's financial year shall start on the day following the last Friday of the month of April of each year and end on the last Friday of the month of April of the following year."

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, IT WAS RESOLVED to also amend the first sentence of article 16 of the Articles which shall then read as follows:

"Art. 16. Each year, as of the last Friday of the month of April, the board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) towards the Company."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Bertrange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit La Traduction Française Du Texte Qui Précède

L'an deux mille quinze, le vingt six juin,

Par-devant nous, Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

Medtronic IP Holding International Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1 rue du Potager, L-2347 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.796 (l'«Associée Unique»),

Ici représentée par M. Alessandro Morini, avvocato, demeurant professionnellement au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, au moyen d'une procuration à lui délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

- (i) Qu'elle est l'associée unique détenant l'ensemble des parts émises de Medtronic Ardian Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 1 rue du Potager, L-2347 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.983 (la «Société»). La Société a été constituée par acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 26 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 978, daté du 12 mai 2011, dont les statuts (les «Statuts») ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, daté du 12 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 162, du 21 janvier 2015.
 - (ii) Que l'Associée Unique a renoncé à tout droit de convocation préalable et a partant adopté les résolutions suivantes.

Première résolution

IL A ÉTÉ DECIDÉ de modifier les dates de début et de fin de l'exercice social de la Société, qui dorénavant commencera le jour suivant le dernier vendredi du mois d'avril de chaque année, et se terminera le dernier vendredi du mois d'avril de l'année suivante et ceci avec effet immédiat. De manière transitoire, l'exercice social actuel ayant commencé le 1 er mai 2015 se terminera le vendredi 29 avril 2016.

Deuxième résolution

En conséquence de la première résolution ci-dessus, IL A ÉTÉ DÉCIDÉ de modifier le premier paragraphe de l'article 15 des Statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 15. L'exercice social de la Société commence le jour suivant le dernier vendredi du mois d'avril de chaque année et se termine le dernier vendredi du mois d'avril de l'année qui suit.»

Troisième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, IL A ÉTÉ DÉCIDÉ de modifier également la première phrase de l'article 16 des Statuts de la Société:

« Art. 16. Chaque année, à compter du dernier vendredi du mois d'avril, le conseil de gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du/des gérant(s), du/des commissaire(s) (s'il en existe) et du/des associé(s) envers la Société.»



Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: A MORINI, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 30 juin 2015. Relation: 2LAC/2015/14475. Reçu soixante quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Beringen, le 7 juillet 2015.

Référence de publication: 2015113384/102.

(150121017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

LC Business Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Haupstroos. R.C.S. Luxembourg B 194.998.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the company known as "LC Business Development S.A.", R.C.S. Numéro B 194.998, a société anonyme, having its registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, held on December 31 st , 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 999 of April 15 th , 2015. The Articles of Incorporation of the Company have not yet been amended since.

The meeting is presided by Mrs Corinne PETIT, private employee, professionally residing at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

who appoints as secretary, Mrs Marilyn KRECKE, private employee, professionally residing at the same address.

The meeting elects as scrutineer Mrs Corinne PETIT, prenamed.

I. It appears from an attendance list established and certified by the officers of the board that one hundred (100) shares out of one hundred (100) shares having a nominal value of three hundred and ten euro (EUR 310) each, representing one hundred percent (100%) of the capital of thirty-one thousand euro (EUR 31.000) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate and decide on the items listed in the agenda below.

The attendance list signed "ne varietur" and showing the signatures of all the shareholders duly represented, will remain attached to these minutes together with the minutes of the Meeting of shareholders as referred above, and this in order to be submitted along with the formalities of registration.

- II. The agenda of the present Meeting reads as follows:
- 1. Transfer of the registered office of the Company from 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg to 1, Haupstroos, L-9753 Heinerscheid, with effect as of May 15 th, 2015 and subsequent amendment of article 2.1. of the articles of association;
 - 2. Amendment of article 10.1. of the articles of association concerning the number of directors.

The Chairman then put the various motions to the vote and the meeting unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to transfer the registered office of the Company from 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg to 1, Haupstroos, L-9753 Heinerscheid, with effect as of May 15 $^{\rm th}$, 2015, so that article 2.1. of the articles of association shall read as follows:

" 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Clervaux, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, of the board of directors of the Company."

Second resolution

The general meeting decides to amend article 10.1. of the articles of association concerning the number of directors, so that article 10.1. shall read as follows:



"10. Management - Appointment and removal of directors.

10.1 The Company is managed by one or at least three (3) directors appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The directors need not be shareholders.»

There being no further business the meeting was closed.

Costs

All costs and fees due as a result of the foregoing extraordinary general shareholders' meeting are valued at one thousand two hundred euro (EUR 1.200) and shall be charged to the company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie sous la dénomination de "LC Business Development S.A.", R.C.S. Numéro B 194.998, avec siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, constituée suivant acte acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 31 décembre 2014, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 999 du 15 avril 2015. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKE, employée privée, avec la même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Corinne PETIT, prénommée.

Madame le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que cent (100) actions sur les cent (100) actions ayant une valeur nominale de trois cent dix euros (310.- EUR), représentant cent pourcent (100%) du capital social de trente et un mille euros (31.000.- EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Ladite liste de présence signé «ne varietur», portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec le procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires ci-avant mentionnée, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
- 1. Transfert du siège social de la Société du 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 1, Haupstroos, L-9753 Heinerscheid, avec effet au 15 mai 2015 et modification subséquente de l'article 2.1. des statuts de la Société;
 - 2. Modification de l'article 10.1. des statuts de la Société concernant le nombre d'administrateur.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social de la Société du 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 1, Haupstroos, L-9753 Heinerscheid, avec effet au 15 mai 2015, de sorte à ce que l'article 2.1. des statuts de la Société se lise comme suit:

« 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Clervaux, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 10.1. des statuts de la Société concernant le nombre d'administrateur, de sorte à ce que l'article 10.1. se lise comme suit:



« 10. Administration - Nomination et révocation des administrateurs.

10.1. La Société est gérée par un ou au moins trois (3) administrateurs nommés par une décision des actionnaires qui fixe la durée de leur mandat. Les administrateurs ne doivent pas nécessairement être associés.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants pré mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Petit, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 03 juillet 2015. 2LAC/2015/14927. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Référence de publication: 2015113344/113.

(150122318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Grillionaire SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Capital social: USD 949.191,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 165.450.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of the month of June;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "Grillionaire SPF", a public limited company ("société anonyme"), qualified as family wealth management company in the sense of the dispositions of the law of May 11 th, 2007 concerning the creation of a family wealth management company ("SPF"), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 165450, (the "Company"), originally incorporated under the legal form of a public limited company ("société anonyme"), qualifying as an investment company with variable capital -specialised investment fund ("société d'investissement à capital variable" - "fonds d'investissement spécialisé") called "GRILLIONAIRE", pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on December 7, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 104 of January 13, 2012,

and whose articles of incorporation (the "Articles") have been:

- rectified pursuant to a deed of the said notary Henri HELLINCKX, on December 9, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 139 of January 18, 2012, and
- amended pursuant to a deed of the officiating notary on December 29, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 400 of February 13, 2015, containing notably the adoption by the Company of the current legal form and denomination.

The Meeting is presided by Mrs. Monique GOERES, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

The Chairperson appoints Mrs. Carmen GEORGES, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, as secretary.

The Meeting elects Mr. Christian DOSTERT, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Agenda:

- 1. Acknowledgment, in relation to the creation of an authorized share capital, that the board of directors, in accordance with article 32-3 (5) of the law of 10 August 1915, as amended, shall be authorized to remove or limit the preferential subscription right of the shareholders when issuing new shares under the authorized capital and to approve the granting to the board of directors of the power to remove or limit the preferential subscription right of the shareholders when doing so;
- 2. Creation of an authorized capital for an amount of fifty millions US dollars (50,000,000.- USD) authorizing the sole director or the board of directors, during a five year period starting as from the publication date of this extraordinary general meeting of the shareholders resolving to create an authorized capital in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations., to increase once or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the new shares issued;
- 3. Exchange of the existing fifty-eight thousand five hundred and two (58,502) shares, with a nominal value of one hundred ninety-seven US Dollars and three hundred four eight hundred sixty-six Cents (197.304866 USD) each, against eleven million five hundred forty-two thousand seven hundred twenty-nine (11,542,729) shares, with a nominal value of one US Dollar (1.- USD) each, so that the current corporate capital of eleven million five hundred forty-two thousand seven hundred twenty-nine US Dollars and twenty-seven Cents (11,542,729.27 USD), rounded off to eleven million five hundred forty-two thousand seven hundred twenty-nine US Dollars (11,542,729.- USD), [the twenty-seven Cents (0.27 USD) being allocated to a free reserve], will be henceforth divided into eleven million five hundred forty-two thousand seven hundred twenty-nine (11,542,729) shares with a nominal value of one US Dollar (1.- USD) each;
- 4. Decrease of the corporate capital to the extent of three million US Dollars (3,000,000.- USD) in order to reduce it from its present amount of eleven million five hundred forty-two thousand seven hundred twenty-nine US Dollars (11,542,729.- USD) to eight million five hundred forty-two thousand seven hundred twenty-nine US Dollars (8,542,729.- USD), by cancellation of three million (3,000,000) shares with a nominal value of one US Dollar (1.- USD) each, currently held by its main shareholder, and reimbursement, in cash, of the said amount of three million US Dollars (3,000,000.- USD) to the pre-mentioned shareholder;
- 5. Decrease of the corporate capital to the extent of seven million five hundred ninety-three thousand five hundred thirty-eight US Dollars (7,593,538.-USD) in order to reduce it from its present amount of eight million five hundred forty-two thousand seven hundred twenty-nine US Dollars (8,542,729.- USD) to nine hundred forty-nine thousand one hundred ninety-one US Dollars (949,191.-USD), by cancellation of seven million five hundred ninety-three thousand five hundred thirty-eight (7,593,538) shares with a nominal value of one US Dollar (1.-USD) each, and authorisation given to the board of directors to determine the manner of reimbursement of the amount of seven million five hundred ninety-three thousand five hundred thirty-eight US Dollars (7,593,538.- USD) to the current shareholders in proportion to their shareholding;
 - 6. Fixing of the terms of repayment;
 - 7. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association;
- 8. Amendment to the shareholders' register in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, acting individually, to proceed, on behalf of the Company, with the exchange of the shares as well as with the cancellation of the reimbursed shares; and
 - 9. Miscellaneous.
- B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, the proxies of the represented shareholders, being signed by the shareholders, the board of the meeting and by the public notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;
- C) That this Meeting has been duly convened by notices containing the agenda and sent to shareholders by registered mail on May 18, 2015; a copy of such convening notices has been given to the board of the Meeting.
- D) That it appears from the attendance list, that from the fifty-eight thousand five hundred and two (58,502) shares currently issued, fifty-two thousand four hundred thirty-eight (52,438) shares, representing together eighty-nine point sixty-three percent (89.63%) of the corporate capital are present or represented at the Meeting and that pursuant to article 67-1 of the law on commercial companies, the present Meeting is regularly constituted and can deliberate on the agenda.

After the foregoing agenda was duly examined and after deliberation, the Meeting unanimously resolves as follows.

First resolution

The Meeting acknowledges, in relation to the creation of an authorized share capital, that the board of directors, in accordance with article 32-3 (5) of the law of 10 August 1915, as amended, shall be authorized to remove or limit the preferential subscription right of the shareholders when issuing new shares under the authorized capital and approves the granting to the board of directors of the power to remove or limit the preferential subscription right of the shareholders when doing so.



Second resolution

The Meeting resolves to introduce an authorized share capital of an amount of fifty million US Dollars (50,000,000.-USD), authorizing the sole director or the board of directors, during a five year period starting as from the publication date of the present extraordinary general meeting of the shareholders resolving to create an authorized capital in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to increase once or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the new shares issued. When issuing shares within the limits of the authorized capital and subject to any mandatory provisions of the law, the board of directors shall be entitled to determine the number of shares to be issued, the subscription price of such shares and, as the case may be, the payment of a share premium by the subscribers.

Third resolution

The Meeting resolves to exchange the existing fifty-eight thousand five hundred and two (58,502) shares, with a nominal value of one hundred ninety-seven US Dollars and three hundred four eight hundred sixty-six Cents (197.304866 USD) each, against eleven thousand five hundred forty-two thousand seven hundred twenty-nine (11,542,729) shares, with a nominal value of one US Dollar (1.- USD) each, so that the current corporate capital of eleven million five hundred forty-two thousand seven hundred twenty-nine US Dollars and twenty-seven Cents (11,542,729.27 USD), rounded off to eleven million five hundred forty-two thousand seven hundred twenty-nine US Dollars (11,542,729.- USD), [the twenty-seven Cents (0.27 USD) being allocated to a free reserve], will be henceforth divided into eleven thousand five hundred forty-two thousand seven hundred twenty-nine (11,542,729) shares with a nominal value of one US Dollar (1.- USD) each.

Fourth resolution

The Meeting resolves to decrease the corporate capital to the extent of three million US Dollars (3,000,000.- USD) in order to reduce it from its present amount of eleven million five hundred forty-two thousand seven hundred twenty-nine US Dollars (11,542,729.- USD) to eight million five hundred forty-two thousand seven hundred twenty-nine US Dollars (8,542,729.- USD), by cancellation of three million (3,000,000) shares with a nominal value of one US Dollar (1.- USD) each, currently held by its main shareholder, and to reimburse, in cash, of the said amount of three million US Dollars (3,000,000.- USD) to the pre-mentioned shareholder.

All powers are conferred to the board of directors in order to implement the necessary bookkeeping amendments, to cancel the shares and to reimburse the prementioned shareholder.

REIMBURSEMENT DELAY: The undersigned notary has drawn the attention of the Meeting to the provisions of article 69 of the law amended of August 10, 1915 on commercial companies establishing a legal protection in favor of eventual creditors of the Company, the effective reimbursement to the shareholder cannot be made freely and without recourse from them before thirty (30) days after publication of the present deed in the official gazette of the Grand Duchy of Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Fifth resolution

The Meeting resolves to decrease the corporate capital to the extent of seven million five hundred ninety-three thousand five hundred thirty-eight US Dollars (7,593,538.- USD) in order to reduce it from its present amount of eight million five hundred forty-two thousand seven hundred twenty-nine US Dollars (8,542,729.-USD) to nine hundred forty-nine thousand one hundred ninety-one US Dollars (949,191.- USD), by cancellation of seven million five hundred ninety-three thousand five hundred thirty-eight (7,593,538) shares with a nominal value of one US Dollar (1.- USD) each, and to reimburse the amount of seven million five hundred ninety-three thousand five hundred thirty-eight US Dollars (7,593,538.- USD) to the current shareholders in proportion to their shareholding.

All powers are conferred to the board of directors in order to implement the necessary bookkeeping amendments, to cancel the shares and to determine the reimbursement terms.

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing, the Meeting decides to amend article 5 of the Articles in order to give it the following wording:

"Art. 5. The share capital is set at NINE HUNDRED FORTY-NINE THOUSAND ONE HUNDRED NINETY-ONE US DOLLARS (949,191.- USD), represented by NINE HUNDRED FORTY-NINE THOUSAND ONE HUNDRED NINETY-ONE (949,191) shares with a nominal value of ONE US DOLLAR (1.-USD) each.

For the period foreseen here-below, the corporate capital may be increased from its present amount up to FIFTY MILLION US DOLLARS (50,000,000:- USD) by the creation and issue of additional shares with a nominal value of ONE US DOLLAR (1.-USD) each.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on the 5 th anniversary of the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of the extraordinary general meeting dated June 17, 2015, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against



the Company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing share-holders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered affective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds or bonds with warrants, in registered form, in any denomination and payable in any currency, being understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified here-above and especially under the provisions of article 32-4 of the Law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

The shares are held by eligible investors, which are more precisely defined hereafter.

Is considered as an eligible investor within the meaning of the SPF-Law:

- a) an individual acting within the context of managing his/her private wealth or
- b) a wealth management entity acting exclusively in the interests of the personal estate of one or several individuals, or
- c) an intermediary acting on behalf of the investors referred to in a) or b) of this paragraph.

Each investor must declare his/her eligibility in writing addressed to the domiciliary agent or, failing this, to the directors of the SPF.

The securities issued by an SPF may not be the object of a public issue nor may they be admitted to listing on a stock exchange.

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares."

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend the shareholders' register in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any director of the Company, acting individually, to proceed, on behalf of the Company, with the exchange of the shares as well as with the cancellation of the reimbursed shares.

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairperson then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at two thousand five hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "Grillionaire SPF", une société anonyme, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial selon les dispositions de la loi du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg établie et ayant



son siège social à L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 165450, (la "Société"), constituée originairement sous la forme juridique d'une société anonyme, qualifiée comme société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, dénommée "GRILLIONAIRE", suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 7 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 104 du 13 janvier 2012.

et dont les statuts (les "Statuts") ont été:

- rectifiés suivant acte reçu par ledit notaire Henri HELLINCKX, le 9 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 139 du 18 janvier 2012, et
- modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 29 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 400 du 13 février 2015.

L'Assemblée est présidée par Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La Présidente désigne Madame Carmen GEORGES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Reconnaissance, en relation avec la création d'un capital autorisé, que le conseil d'administration, conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, doit être autorisé à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires au moment de l'émission de nouvelles actions au moyen du capital autorisé et approbation de la faculté accordée au conseil d'administration de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires en procédant de la sorte;
- 2. Création d'un capital autorisé pour un montant de cinquante millions de dollars US (50.000.000,- USD) autorisant l'administrateur unique ou le conseil d'administration, pendant une période de cinq ans courant à partir de la date de publication de la présente assemblée générale extraordinaire portant création du capital autorisé au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, d'augmenter une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé, sans réserver pour les actionnaires existant un droit de souscription préférentiel pour la souscription des nouvelles actions émises;
- 3. Echange des cinquante-huit mille cinq cent deux (58.502) actions existantes avec une valeur nominale de cent quatre-vingt-dix-sept Dollars US et trois cent quatre huit cent soixante-six Cents (197.304866 USD) chacune, contre onze millions cinq cent quarante-deux mille sept cent vingt-neuf (11.542.729) actions, avec une valeur nominale d'un dollar US (1,-USD), de sorte à ce que le capital social actuel d'onze millions cinq cent quarante-deux mille sept cent vingt-neuf Dollars US et vingt-sept Cents (11.542.729,27 USD), arrondi à onze millions cinq cent quarante-deux mille sept cent vingt-neuf Dollars US (11.542.729,-USD), [les vingt-sept centimes (0,27 USD) étant alloués à une réserve disponible], sera désormais divisé en onze millions cinq cent quarante-deux mille sept cent vingt-neuf (11.542.729) actions avec une valeur nominale d'un dollars US (1,- USD) chacune;
- 4. Réduction du capital à hauteur de trois millions de dollars US (3.000.000,-USD) pour le ramener de son montant actuel de onze millions cinq cent quarante-deux mille sept cent vingt-neuf Dollars US (11.542.729,- USD) à huit millions cinq cent quarante-deux mille sept cent vingt-neuf Dollars US (8.542.729,- USD), par l'annulation de trois millions (3.000.000) actions avec une valeur nominale d'un dollar US (1,- USD) chacune, actuellement détenues par l'actionnaire majoritaire, et remboursement, en numéraire, dudit montant de trois millions de dollars US (3.000.000,- USD) à l'actionnaire pré-mentionné;
- 5. Réduction du capital à hauteur de sept millions cinq cent quatre-vingt-treize mille cinq cent trente-huit dollars US (7.593.538,- USD) pour le ramener de son montant actuel de huit millions cinq cent quarante-deux mille sept cent vingt-neuf Dollars US (8.542.729,- USD) à neuf cent quarante-neuf mille cent quatre-vingt-onze dollars US (949.191,- USD), par l'annulation de sept millions cinq cent quatre-vingt-treize mille cinq cent trente-huit (7.593.538) actions avec une valeur nominale d'un dollar US (1,- USD) chacune, et autorisation donnée au conseil d'administration de déterminer la manière de remboursement du montant de sept millions cinq cent quatre-vingt-treize mille cinq cent trente-huit dollars US (7.593.538,- USD) aux actionnaires actuels en proportion de leur participation dans le capital social;
 - 6. Détermination des modalités de remboursement;
 - 7. Modification subséquente de l'article 5 des statuts;
- 8. Modification du registre des actionnaires afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société, agissant individuellement, pour procéder, pour le compte de la Société, à l'échange des actions ainsi qu'à l'annulation des actions remboursées; et
 - 9. Divers.



- B) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau ainsi que le notaire, restera annexé au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement;
- C) Que la présente assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour adressées aux actionnaires par lettres recommandées à la poste le 18 mai 2015; une copie de ces convocations a été soumise au bureau de l'Assemblée;
- D) Qu'il appert de la liste de présence que sur les cinquante-huit mille cinq cent deux (58.502) actions actuellement en circulation, cinquante-deux mille quatre cent trente-huit (52.438) actions, représentant ensemble quatre-vingt-neuf virgule soixante-trois (89,63%) du capital social, présentes ou représentées à la présente Assemblée et que selon l'article 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour.

Après que l'ordre du jour ait été dûment examiné et après délibération, l'Assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Assemblée reconnaît, relativement à la création d'un capital social autorisé, que le conseil d'administration, conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, doit être autorisé à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires au moment de l'émission de nouvelles actions au moyen du capital autorisé et approuve la faculté accordée au conseil d'administration de supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires en procédant de telle sorte.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'introduire un capital social autorisé d'un montant de cinquante millions de dollars US (50.000.000,- USD) autorisant l'administrateur unique ou le conseil d'administration, pendant une période de cinq ans courant à partir de la date de publication de la présente assemblée générale extraordinaire portant création du capital autorisé au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, d'augmenter une ou plusieurs fois, le capital social dans la limite du capital social autorisé sans réserver aux actionnaires le droit préférentiel de souscrire aux actions nouvellement émisses. En émettant des actions dans la limite du capital social autorisé et sous la réserve des dispositions impératives de la loi, le conseil d'administration sera autorisé à déterminer le nombre d'actions à émettre, le prix de la souscription des actions ainsi émises et, le cas échéant, le paiement d'une prime d'émission par les souscripteurs.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'échanger les cinquante-huit mille cinq cent deux (58.502) actions existantes avec une valeur nominale de cent quatre-vingt-dix-sept Dollars US et trois cent quatre huit cent soixante-six Cents (197.304866 USD) chacune, contre onze millions cinq cent quarante-deux mille sept cent vingt-neuf (11.542.729) actions, avec une valeur nominale de d'un dollar US (1,- USD), de sorte à ce que le capital social actuel d'onze millions cinq cent quarante-deux mille sept cent vingt-neuf Dollars US et vingt-sept Cents (11.542.729,27 USD), arrondi à onze millions cinq cent quarante-deux mille sept cent vingt-neuf Dollars US (11.542.729,- USD), [les vingt-sept Cents (0,27 USD) étant alloués à une réserve disponible], sera désormais divisé en onze millions cinq cent quarante-deux mille sept cent vingt-neuf (11.542.729) actions avec une valeur nominale d'un dollars US (1,- USD) chacune.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital à hauteur de trois millions de dollars US (3.000.000,- USD) pour le ramener de son montant actuel de onze millions cinq cent quarante-deux mille sept cent vingt-neuf Dollars US (11.542.729,- USD) à huit millions cinq cent quarante-deux mille sept cent vingt-neuf Dollars US (8.542.729,-USD), par l'annulation de trois millions (3.000.000) actions avec une valeur nominale d'un dollar US (1,- USD) chacune, actuellement détenues par l'actionnaire majoritaire, et de rembourser, en numéraire, ledit montant de trois millions de dollars US (3.000.000,- USD) à l'actionnaire pré-mentionné.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, d'annuler les actions et de rembourser l'actionnaire pré-mentionné.

DELAI DE REMBOURSEMENT: Le notaire a attiré l'attention de l'Assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la Société, le remboursement effectif à l'actionnaire ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que trente (30) jours après la publication du présent acte au journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital à hauteur de sept millions cinq cent quatre-vingt-treize mille cinq cent trentehuit dollars US (7.593.538,- USD) pour le ramener de son montant actuel de huit millions cinq cent quarante-deux mille sept cent vingt-neuf Dollars US (8.542.729,- USD) à neuf cent quarante-neuf mille cent quatre-vingt-onze dollars US (949.191,- USD), par l'annulation de sept millions cinq cent quatre-vingt-treize mille cinq cent trente-huit (7.593.538)



actions avec une valeur nominale d'un dollar US (1,- USD) chacune, et de rembourser le montant de sept millions cinq cent quatre-vingt-treize mille cinq cent trente-huit dollars US (7.593.538,-USD) aux actionnaires actuels en proportion de leur participation dans le capital social.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, d'annuler les actions et de déterminer les modalités de remboursement.

Sixième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à NEUF CENT QUARANTE-NEUF MILLE CENT QUATRE-VINGT-ONZE DOLLARS US (949.191,- USD), représenté par NEUF CENT QUARANTE-NEUF MILLE CENT QUATRE-VINGT-ONZE (949.191) actions avec une valeur nominale d'UN DOLLAR US (1,-USD) chacune.

Pour la durée telle que prévue ci-après, le capital social pourra être porté de son montant actuel à CINQUANTE MIL-LIONS DE DOLLARS US (50.000.000,- USD) par la création et l'émission d'actions supplémentaires avec une valeur nominale d'UN DOLLAR US (1,- USD) chacune.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 5 ème anniversaire de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de l'assemblée générale extraordinaire datée du 17 juin 2015, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil de gérance ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires ou convertibles ou obligations avec bons de souscription, sous forme nominative, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ou obligations avec bons de souscription ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la Loi.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Les actions sont détenues par les investisseurs éligibles plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
 - c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions."

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et d'accorder pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société, agissant individuellement, pour procéder, pour le compte de la Société, à l'échange des actions ainsi qu'à l'annulation des actions remboursées.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à deux mille cinq cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. GOERES, C. GEORGES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 19 juin 2015. 2LAC/2015/13798. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Yvette THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 1 er juillet 2015.

Référence de publication: 2015113157/384.

(150121291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

GTCR Gridlock Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.420.776,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.934.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of June.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

GTCR Gridlock Holdings (Cayman) L.P., an exempted limited partnership incorporated and organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-1104, and registered with the Registrar of Limited Partnerships in the Cayman Islands under number MC-49767 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Annick Braquet, with professional residence in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, pursuant to a power of attorney which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the holder and the undersigned notary, will be appended to the present instrument for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as above stated, declares that it currently holds all the shares issued by GTCR Gridlock Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, of 9 August 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2546 of 20 October 2011, with its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 162934 (the "Company"). The Company's articles of association (the "Articles") have been amended for the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 11 December 2014 and published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 222 of 28 January 2015.

The Sole Shareholder confirmed to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

- 1. To reclassify one thousand five hundred one (1,501) Class 1.1 Shares into one thousand five hundred one (1,501) Class 1.2 Shares and to allocate thirteen thousand five hundred nine United States Dollars (USD 13,509) from the Class 1.1 Share Premium Account to the Class 1.2 Share Premium Account.
- 2. To further reclassify one thousand three hundred thirty-five (1,335) Class 1.1 Shares into one thousand three hundred thirty-five (1,335) Class 1.5 Shares and to allocate twelve thousand fifteen United States Dollars (USD 12,015) from the Class 1.1 Share Premium Account to the Class 1.5 Share Premium Account.
- 3. To increase the Company's share capital by an amount of forty-one thousand nine hundred eighty-five United States Dollars (USD 41,985) in order to bring it from its present amount of one million three hundred seventy-eight thousand seven hundred ninety-one United States dollars (USD 1,378,791), represented by one million three hundred seventy-eight thousand seven hundred ninety-one (1,378,791) shares in registered form, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, to the amount of one million four hundred twenty thousand seven hundred seventy-six United States Dollars



(USD 1,420,776), divided into one million four hundred twenty thousand seven hundred seventy-six (1,420,776) shares in registered form, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

- 4. To issue forty-one thousand nine hundred eighty-five (41,985) new Class A Shares, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each and having the same rights and obligations as the existing shares of that class; and to accept the subscription and full payment of the new Class A Shares of the Company with a share premium of one hundred twenty-two thousand three hundred fourteen United States Dollars (USD 122,314) by a contribution in kind.
- 5. To amend the article 5 of the Articles in order to (i) reflect the reclassifications specified under item 1. and item 2. above, (ii) reflect the increase of the share capital specified under item 3. and item 4. above, and (iii) inscribe the share premium account allocations stapled to each class of tracker shares of the Company.
- 6. To authorise the amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes, and to grant power and authority to implement the above.
 - 7. Miscellaneous.

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to (i) reclassify one thousand five hundred one (1,501) Class 1.1 Shares into one thousand five hundred one (1,501) Class 1.2 Shares and (ii) allocate thirteen thousand five hundred nine United States Dollars (USD 13,509) from the stapled Class 1.1 Shares Premium Account to the stapled Class 1.2 Shares Premium Account (as each term is defined in the Articles).

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to (i) reclassify one thousand three hundred thirty five (1,335) Class 1.1 Shares into one thousand three hundred thirty five (1,335) Class 1.5 Shares and (ii) allocate twelve thousand fifteen United States Dollars (USD 12,015) from the stapled Class 1.1 Shares Premium Account to the stapled Class 1.5 Shares Premium Account (as each term is defined in the Articles).

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of forty-one thousand nine hundred eighty-five United States Dollars (USD 41,985) in order to bring it from its present amount of one million three hundred seventy-eight thousand seven hundred ninety-one United States dollars (USD 1,378,791), represented by one million three hundred seventy-eight thousand seven hundred ninety-one (1,378,791) shares in registered form, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, to the amount of one million four hundred twenty thousand seven hundred seventy-six United States Dollars (USD 1,420,776), divided into one million four hundred twenty thousand seven hundred seventy-six (1,420,776) shares in registered form, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to issue forty-one thousand nine hundred eighty-five (41,985) new Class A Shares of the Company, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each and having the same rights and obligations as the existing shares of that class.

Subscription - Payment

There now appears Annick Braquet, acting in her capacity as duly authorised attorney in fact of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder, acting in its capacity as subscriber, to forty-one thousand nine hundred eighty-five (41,985) new Class A Shares of the Company, in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in kind consisting of claims in the aggregate amount of EUR 164,299 (one hundred and sixty-four thousand two hundred and ninety-nine euro) that the Sole Shareholder holds against the Company (the "Claims").

The contribution in kind of the Claims to the Company for the amount of EUR 164,299 (one hundred and sixty-four thousand two hundred and ninety-nine euro) is allocated as follows:

- (i) an amount of EUR 41,985 (forty-one thousand nine hundred and eighty-five euro) to be allocated to the share capital account of the Company; and
- (ii) an amount of EUR 122,314 (one hundred and twenty-two thousand three hundred and fourteen euro) to be allocated to the share premium account of the Company.

The valuation of the contribution of the Claims is evidenced by a certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company (the "Certificate"), which, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed after signature for the purpose of registration.

It results from the Certificate that, as of the date of the Certificate:



- the Sole Shareholder is the sole owner of the Claims, is solely entitled to the Claims and possesses the power to dispose of the Claims;
 - the Claims are certain and will be due and payable on their due date without deduction (certaines, liquides et exigibles);
- the Claims contributed to the Company are freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Claims contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Claims by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Claims, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

Thereupon, the sole shareholder resolves to accept said subscription and payment in kind and to allot the new Class A Shares to the above mentioned subscriber as fully paid shares.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the article 5 of the Articles in order to (i) reflect the foregoing, and (ii) inscribe the share premium account allocations stapled to each class of tracker shares of the Company.

The article 5 of the Articles shall henceforth read as follows:

- " **5.1.** The capital of the Company is set at one million four hundred and twenty thousand seven hundred and seventy-six United States Dollars (USD 1,420,776) represented by one million four hundred and twenty thousand seven hundred and seventy-six (1,420,776) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each (collectively, the Shares, and individually, a Share), divided into (i) twenty thousand (20,000) ordinary shares (in case of plurality, the Ordinary Shares and individually, an Ordinary Share), (ii) one million three hundred and forty-nine thousand one hundred and thirty-six (1,349,136) class A shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share), (iii) nine thousand one hundred and sixty-four (9,164) class 1.1 shares (in case of plurality, the Class 1.1 Shares (in case of plurality, the Class 1.2 Shares (in case of plurality, the Class 1.2 Shares (in case of plurality, the Class 1.3 Shares and individually, a Class 1.3 Shares (in case of plurality, the Class 1.3 Shares (in case of plurality, the Class 1.4 Share), (vi) sixteen thousand five hundred sixty-two (16,562) class 1.4 shares (in case of plurality, the Class 1.5 Shares), (vii) three thousand one hundred nine (3,109) class 1.5 shares (in case of plurality, the Class 1.5 Shares and individually, a Class 1.6 Shares and individually
- **5.2.** The following share premium accounts are stapled to each class of tracker shares of the Company in order to have (i) a share premium account stapled to the Ordinary Shares (the Ordinary Shares Premium Account) (ii) a share premium account stapled to the Class A Shares (the Class A Shares Premium Account) (iii) a share premium account stapled to the Class 1.1 Shares (the Class 1.1 Shares Premium Account) (iv) a share premium account stapled to the Class 1.2 Shares (the Class 1.2 Shares Premium Account) (v) a share premium account stapled to the Class 1.3 Shares Premium Account) (vi) a share premium account stapled to the Class 1.4 Shares Premium Account) (vii) a share premium account stapled to the Class 1.5 Shares (the Class 1.5 Shares Premium Account); and (viii) a share premium account stapled to the Class 1.6 Shares (the Class 1.6 Shares Premium Account).
- **5.3.** For the purpose of the Articles, the Class A Shares, the Class 1.1 Shares, the Class 1.2 Shares, the Class 1.3 Shares, the Class 1.4 Shares, the Class 1.5 Shares and the Class 1.6 Shares shall collectively be referred to as the Tracker Shares and individually, as a Tracker Share. The Tracker Shares will track the performance and returns of a particular identified asset or assets of the Company (the Designated Assets), which term shall be deemed to include not only the Designated Assets identified as such but also (i) the proceeds of sale of all or any part of such Designated Assets, (ii) any asset which may from time to time reasonably be regarded as having replaced in whole or in part such Designated Assets, including, for the avoidance of doubt, any proceeds of sale (whether in cash or otherwise) received in respect of any such Designated Assets, (iii) any asset acquired in respect of, or as a consequence of owning, any such Designated Assets, and (iv) any income distribution or capital distribution received by the Company in respect of, or in consequence of, owning such Designated Assets.
- **5.4.** Subject to articles 5.1 and 5.2, the Designated Assets in respect of (i) the Class A Shares are all rights and interests which the Company may own, from time to time, in the shares of (a) GTCR Gridlock Management, Inc., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, (b) GTCR Gridlock Holdings, Inc., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, and (c) Global Alert Network, Inc., a company organized under the laws of Nevada, United States of America, (ii) the Class 1.1 Shares are all rights and interests which the Company may own, from time to time, in the class 2.1 shares issued or to be issued by GTCR Gridlock International (Luxembourg) S.àr.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the Subsidiary), (iii) the Class 1.2 Shares are all rights and interests which the Company may own, from time to time, in the class 2.2 shares issued or to be issued by the Subsidiary, (iv) the Class 1.3 Shares are all rights and interests which the Company may own, from time to time, in the class 2.3 shares issued or to be issued by the Subsidiary, (v) the Class 1.4 Shares are all rights and



interests which the Company may own, from time to time, in the class 2.4 shares issued or to be issued by the Subsidiary, (vi) the Class 1.5 Shares are all rights and interests which the Company may own, from time to time, in the class 2.5 shares issued or to be issued by the Subsidiary and (vii) the Class 1.6 Shares are all rights and interests which the Company may own, from time to time, in the class 2.6 shares issued or to be issued by the Subsidiary.

5.5. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles."

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolved to authorise the amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes, and to grant power and authority to implement the above.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately EUR 1,900.-

Declaration

The undersigned notary is proficient in English and states herewith that on request of the above appearing person's proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person's proxy holder and in case of any discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person's proxy holder, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de juin.

Par-devant Nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant au Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

GTCR Gridlock Holdings (Cayman) L.P., une société en commandite exemptée constituée et organisée selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, Iles Caïmans KY1-1104, et enregistrée auprès du Registre des Sociétés en Commandites des Iles Caïmans sous le numéro MC-49767 (l'"Associé Unique"),

Ici représentée par Annick Braquet, ayant son adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration qui, après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré détenir actuellement la totalité des parts sociales émises par GTCR Gridlock Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, constituée conformément à un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, du 9 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2546 du 20 octobre 2011, ayant son siège social à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162934 (la "Société"). Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 11 décembre 2014 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 222 du 28 janvier 2015.

L'Associé Unique a confirmé être pleinement informé des résolutions devant être passées sur base de l'agenda suivant:

- 1. Reclassifier mille cinq cent une (1.501) Parts Sociales de Classe 1.1 en mille cinq cent une (1.501) Parts Sociales de Classe 1.2 et allouer treize mille cinq cent neuf dollars américains (USD 13.509) du Compte de Prime d'Emission de Classe 1.1 au Compte de Prime d'Emission de Classe 1.2.
- 2. Par ailleurs, reclassifier mille trois cent trente-cinq (1.335) Parts Sociales de Classe 1.1 en mille trois cent trente-cinq (1.335) Parts Sociales de Classe 1.5 et allouer douze mille quinze dollars américains (USD 12.015) du Compte de Prime d'Emission de Classe 1.1 au Compte de Prime d'Emission de Classe 1.5.
- 3. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de quarante-et-un mille neuf cent quatre-vingt-cinq dollars américains (USD 41.985) afin de le porter de son montant actuel d'un million trois cent soixante-dix-huit mille sept cent quatre-vingt-onze dollars américains (USD 1.378.791) représenté par un million trois cent soixante-dix-huit mille sept cent quatre-vingt-onze (1.378.791) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, à un montant d'un million quatre cent vingt mille sept cent soixante-seize dollars américains (USD 1.420.776) divisé en un million quatre cent vingt mille sept cent soixante-seize (1.420.776) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.
- 4. Emettre quarante-et-un mille neuf cent quatre-vingt-cinq (41.985) nouvelles Parts Sociales de Classe A, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de cette classe; et accepter la souscription et le paiement complet des nouvelles Parts Sociales de Classe A de la Société



ainsi que d'une prime d'émission de cent vingt-deux mille trois-cent quatorze dollars américains (USD 122.314) par un apport en nature.

- 5. Modifier l'article 5 des Statuts afin de (i) refléter les reclassifications spécifiées au point 1. et point 2. ci-dessus, (ii) refléter l'augmentation du capital social spécifiée au point 3. et point 4. ci-dessus, et (iii) inscrire les allocations aux comptes de primes d'émission rattachées à chaque classe de parts sociales traçantes de la Société.
- 6. Autoriser la modification du registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements mentionnés cidessus, et donner pouvoir et autorité de mettre en oeuvre ce qui précède.
 - 7. Divers.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, en sa qualité d'associé unique de la Société, a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de reclassifier mille cinq cent une (1.501) Parts Sociales de Classe 1.1 en mille cinq cent une (1.501) Parts Sociales de Classe 1.2 et d'allouer treize mille cinq cent neuf dollars américains (USD 13.509) du Compte de Prime d'Emission de Classe 1.1 au Compte de Prime d'Emission de Classe 1.2.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de reclassifier mille trois cent trente-cinq (1.335) Parts Sociales de Classe 1.1 en mille trois cent trente-cinq (1.335) Parts Sociales de Classe 1.5 et d'allouer douze mille quinze dollars américains (USD 12.015) du Compte de Prime d'Emission de Classe 1.1 au Compte de Prime d'Emission de Classe 1.5.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quarante-et-un mille neuf cent quatre-vingt-cinq dollars américains (USD 41.985) afin de le porter de son montant actuel d'un million trois cent soixante-dix-huit mille sept cent quatre-vingt-onze dollars américains (USD 1.378.791) représenté par un million trois cent soixante-dix-huit mille sept cent quatre-vingt-onze (1.378.791) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, à un montant d'un million quatre cent vingt mille sept cent soixante-seize (1.420.776) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre quarante-et-un mille neuf cent quatre-vingt-cinq (41.985) nouvelles Parts Sociales de Classe A, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de cette classe.

Souscription - Paiement

Apparaît maintenant Annick Braquet, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé par l'Associé Unique, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique, agissant en sa qualité de souscripteur, à quarante-et-un mille neuf cent quatre-vingt-cinq (41.985) nouvelles Parts Sociales de Classe A de la Société sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune et les libérer entièrement par un apport en nature consistant en des créances d'un montant total de EUR 164.299 (cent soixante-quatre mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf euros) que l'Associé Unique détient envers la Société (les "Créances").

L'apport en nature des Créances à la Société pour le montant de EUR 164.299 (cent soixante-quatre mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf euros) est affecté de la manière suivante:

- (i) un montant de EUR 41.985 (quarante-et-un mille neuf cent quatre-vingt-cinq euros) à affecter au compte de capital social de la Société; et
- (ii) un montant de EUR 122.314 (cent vingt-deux mille trois cent quatorze euros) à affecter au compte de prime d'émission de la Société.

L'estimation de l'apport des Créances est constatée par un certificat émis en date des présentes par la gérance de l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le "Certificat"), lequel, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte après signature aux fins de formalisation.

Il résulte du Certificat qu'à la date de ce dernier:

- l'Associé Unique est le seul propriétaire des Créances, est le seul titulaire de ces Créances et possède le droit d'en disposer;
 - les Créances sont certaines, liquides et exigibles;
- les Créances apportées à la Société sont librement cessibles par l'Associé Unique à la Société et ne sont pas soumises à des restrictions ou grevées d'un quelconque gage ou droit préférentiel limitant leur cessibilité ou réduisant leur valeur; et



- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété des Créances apportées à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et, au moment de l'apport des Créances par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra le seul propriétaire des Créances qui seront éteintes par confusion en vertu de l'article 1300 du Code civil luxembourgeois.

Là-dessus, l'Associé Unique décide d'accepter ledit apport et son paiement en nature et d'allouer les nouvelles Parts Sociales de Class A au souscripteur mentionné ci-dessus, comme parts sociales entièrement libérées.

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 des Statuts afin de (i) refléter ce qui précède, et (ii) inscrire les allocations aux comptes de primes d'émission rattachées à chaque classe de parts sociales traçantes de la Société.

L'article 5 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

- " 5.1. Le capital de la Société est fixé à un million quatre cent vingt mille sept cent soixante-seize dollars américains (USD 1.420.776) représenté par un million quatre cent vingt mille sept cent soixante-seize (1.420.776) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune (collectivement les Parts Sociales, et individuellement une Part Sociale), divisées en (i) vingt mille (20.000) parts sociales ordinaires (collectivement les Parts Sociales Ordinaires et individuellement, une Part Sociale Ordinaire), (ii) un million trois cent quarante-neuf mille cent trente-six (1.349.136) parts sociales de classe A (collectivement les Parts Sociales de Classe A et individuellement, une Part Sociale de Classe A), (iii) neuf mille cent soixante-quatre (9.164) parts sociales de classe 1.1 (collectivement les Parts Sociales de Classe 1.1 et individuellement, une Part Sociale de Classe 1.1), (iv) douze mille cinq cent soixante-dix-neuf (12.579) parts sociales de classe 1.2 (collectivement les Parts Sociales de Classe 1.2 et individuellement, une Part Sociale de Classe 1.2), (v) neuf mille cent cinquante-deux (9.152) parts sociales de classe 1.3 (collectivement les Parts Sociales de Classe 1.3 et individuellement, une Part Sociale de Classe 1.3), (vi) seize mille cinq cent soixante-deux (16.562) parts sociales de classe 1.4 (collectivement les Parts Sociales de Classe 1.4 et individuellement, une Part Sociale de Classe 1.4), (vii) trois mille cent neuf (3.109) parts sociales de classe 1.5 (collectivement les Parts Sociales de Classe 1.5 et individuellement, une Part Sociale de Classe 1.5), et (viii) mille soixante-quatorze (1.074) parts sociales de classe 1.6 (collectivement les Parts Sociales de Classe 1.6 et individuellement, une Part Sociale de Classe 1.6), toutes souscrites et entièrement libérées.
- **5.2.** Les comptes de prime d'émission suivants sont rattachés à chaque classe de parts sociales traçantes de la Société afin d'avoir (i) un compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales Ordinaires (le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires), (ii) un compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales de Classe A (le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe A), (iii) un compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales de Classe 1.1 (le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe 1.2), (iv) un compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales de Classe 1.2 (le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe 1.3), (vi) un compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales de Classe 1.4 (le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe 1.4), (vii) un compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales de Classe 1.5 (le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe 1.5), et (viii) un compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales de Classe 1.6 (le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe 1.6).
- **5.3.** Dans le cadre des présents Statuts, les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe 1.1, les Parts Sociales de Classe 1.2, les Parts Sociales de Classe 1.3, les Parts Sociales de Classe 1.4, les Parts Sociales de Classe 1.5 et les Parts Sociales de Classe 1.6 sont collectivement désignées comme les Parts Sociales de type Tracker et individuellement, comme une Part Sociale de type Tracker. Les Parts Sociales de type Tracker vont suivre la performance et le rendement d'un actif particulier et identifié ou des actifs de la Société (les Actifs Désignés), terme devant être réputé inclure non seulement les Actifs Désignés identifiés comme tels mais également (i) les produits de la vente de tout ou partie de ces Actifs Désignés, (ii) tout actif qui, à un moment ou à un autre, pourra raisonnablement être considéré comme ayant remplacé totalement ou partiellement ces Actifs Désignés, y compris, afin d'exclure tout doute, tous produits de vente (en espèces ou sous toute autre forme) tiré de ces Actifs Désignés, (iii) tout actif acquis en lien avec ou en raison de la possession de ces Actifs Désignés, et (iv) toute distribution de revenu ou de capital reçue par la Société en lien avec ou en raison de la possession de ces Actifs Désignés.
- **5.4.** Sous réserve des articles 5.1 et 5.2, les Actifs Désignés en relation avec (i) les Parts Sociales de Classe A sont tous les droits et intérêts que la Société peut à tout moment posséder sur les actions de (a) GTCR Gridlock Management, Inc., une société constituée en vertu des lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, (b) GTCR Gridlock Holdings Inc., une société constituée en vertu des lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, and (c) Global Alert Network, Inc., une société constituée en vertu des lois du Nevada, Etats-Unis d'Amérique, (ii) les Parts Sociales de Classe 1.1 sont tous les droits et intérêts que la Société peut à tout moment posséder sur les parts sociales de classe 2.1 émises ou devant être émises par GTCR Gridlock International (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la Filiale), (iii) les Parts Sociales de Classe 1.2 sont tous les droits et intérêts que la Société peut à tout moment posséder sur les parts sociales de classes 2.2 émises ou devant être émises par la Filiale, (iv) les Parts Sociales de Classe 1.3 sont tous les droits et intérêts que la Société peut à tout moment posséder sur les parts sociales de classe 2.3 émises ou devant être émises par la Filiale, (v) les Parts



Sociales de Classe 1.4 sont tous les droits et intérêts que la Société peut à tout moment posséder sur les parts sociales de classe 2.4 émises ou devant être émises par la Filiale, (vi) les Parts Sociales de Classe 1.5 sont tous les droits et intérêts que la Société peut à tout moment posséder sur les parts sociales de classe 2.5 émises ou devant être émises par la Filiale, (vii) les Parts Sociales de Classe 1.6 sont tous les droits et intérêts que la Société peut à tout moment posséder sur les parts sociales de classe 2.6 émises ou devant être émises par la Filiale.

5.5. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, agissant conformément aux dispositions prévues pour la modification des Statuts."

Sixième résolution

L'Associé Unique a décidé d'autoriser la modification du registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements mentionnés ci-dessus, et donner pouvoir et autorité de mettre en oeuvre ce qui précède.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.900.-

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 1 ^{er} juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/20384. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Référence de publication: 2015113187/346.

(150122300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Fallow Resources, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 198.293.

STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the first of July.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Travis Investment SARL, a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 152281;

here represented by Mrs Isabel DIAS, private employee with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg on June 29 th, 2015.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

- **Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10 th, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of incorporation (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.
 - Art. 2. Corporate name. The Company will have the name "Fallow Resources" (hereafter the "Company").



Art.3. Corporate objects. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

- Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.
- **Art. 5. Registered office.** The registered office is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED (12,500) shares with a par value of ONE EURO (1,-EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

- **Art. 7. Changes on capital.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles
- **Art. 8. Rights and duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be. The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

- **Art. 9. Indivisibility of shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- **Art. 10. Transfer of shares.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

- **Art. 11. Events affecting the company.** The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.
- **Art. 12. Managers.** The Company is managed by a sole manager or by a board of managers, composed of at least one (1) manager A and at least (1) one manager B, who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an undetermined period of time.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, without prejudice to the first sentence of this article 12, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.



Art. 13. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 14. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members, including at least one manager A and at least one manager B, are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or e-mail.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

- **Art. 15. Minutes Resolutions.** All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least one manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.
 - The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.
- **Art. 16. Powers.** The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.
- **Art. 17. Delegation of powers.** The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

- **Art. 18. Representation of the Company.** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager A and one manager B of the Company, or the joint signatures or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 17 of these Articles.
- **Art. 19. Liability of the managers.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
- **Art. 20. Events affecting the managers.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.
- **Art. 21. Decisions of the shareholders.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 22. Financial year. The Company's year starts on the 1 st of January and ends on the 31 st of December of the same year.



Art. 23. Financial statements. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Allocation of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- 1. Interim accounts are established by the manager or in case of plurality of managers, the board of managers.
- 2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
- 3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
- 4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.
- **Art. 25. Dissolution Liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- **Art. 26. Matters not provided.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall start on the date of the incorporation and end on December 31 st, 2015.

Subscription - Payment

The Articles of the Company having thus been drawn up, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to subscribe to the twelve thousand five hundred (12.500) shares and to have fully paid the 12.500 shares by contribution in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 183 of the law of August, 15, 1915, on commercial companies, as amended have been observed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following sole manager for an unlimited time and with the power to engage the company by his sole signature:

Travis Management S.A., a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 178.234

2) The address of the corporation is fixed at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le premier juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Travis Investments SARL, une société de droit luxembourgeois dont le siège est établi à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152281,



ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 29 juin 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1** et . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
 - Art. 2. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Fallow Resources" (ci-après "La Société").
- **Art. 3. Objet.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers en relation avec son objet ou pouvant en favoriser l'accomplissement.

- Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

- **Art. 7. Modification du capital social.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.



Art. 10. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celuici sont librement transmissibles.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- **Art. 11. Événements affectant la Société.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- **Art. 12. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un gérant, ou un conseil de gérance, composé d'au moins un (1) gérant de classe A et d'au moins un (1) gérant de classe B, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, en considération de la première phrase de l'article 12 des Statuts, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 13. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 14. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnée dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres, incluant un gérant de classe A et un gérant de classe B, sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 15. Procès-verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

- **Art. 16. Pouvoirs.** Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.
- **Art. 17. Délégation de pouvoirs.** Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Art. 18. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B dans tous les cas ou la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 17 des Statuts.



- **Art. 19. Événements affectant la gérance.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.
- **Art. 20. Responsabilité de la gérance.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
- Art. 21. Décisions de l'associé ou des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

- Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de la même année.
- **Art. 23. Bilan.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- 1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance.
- 2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
- 3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
- 4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.
- **Art. 25. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- **Art. 26. Dispositions générales.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

La partie comparante, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales et les avoir libérées à concurrence de la totalité par un apport en espèce, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) est désormais à la disposition de la société sous les signatures autorisées.

La preuve de ce paiement a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400.-).

Résolutions de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant unique suivant pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature:



Travis Management S. A., une société de droit luxembourgeois dont le siège est établi à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.234.

2) L'adresse de la Société est fixée au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 03 juillet 2015. 2LAC/2015/14952. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Référence de publication: 2015113087/363.

(150122277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Pasing II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 198.292.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of June.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Pasing Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and in process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies.;

represented by Tessy BODEVING, private employee, professionally residing in Diekirch, by virtue of a proxy, given under private seal, such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Pasing II S.à r.l.."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager (s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).



Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of debt and/or equity interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may invest on a global basis in a variety of instruments issued across the capital structure of issuers operating in a variety of industries and sectors, including, without limitation, in loans, bonds, convertible and asset-backed securities, trade claims and postreorganization and other equity securities and related derivatives.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

- **Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.
- **Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).



The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder (s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.



Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé), the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the first Wednesday of June at 10:30 a.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or



the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder. Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial Statements, Distribution of profits

- **Art. 26. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.
- **Art. 27. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.



Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	subscribed	number	amount paid-in
	capital	of shares	
Pasing Holdco S.à r.l.	EUR 12,500	12,500	EUR 12,500
Total:	EUR 12,500	12,500	EUR 12,500

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Transitory Provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2015.

Shareholders resolutions First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at four (4) the number of Manager(s) and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Bill Janetschek, professionally residing at 9, West 57 Street, Suite 4200, 10019 New York (United States of America) as Class A Manager;
- Paul Wasserman, professionally residing at 9, West 57 Street, Suite 4200, 10019 New York (United States of America) as Class A Manager;
- Dr Wolfgang Zettel, professionally residing at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) as Class B Manager; and
- Mr Stefan Lambert, professionally residing at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) as Class B Manager.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Diekirch by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.



Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour du mois de juin.

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

Pasing Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand Duché de Luxembourg, avec siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

représentée par Tessy BODEVING, employée privée, demeurant professionnellement à Diekirch, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I er . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1 er . **Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Pasing II S.à r.l.»

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations sous forme de dette ou d'intérêts en capital dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut investir à l'échelle mondiale dans une variété d'instruments émis à travers la structure de capital des émetteurs opérant dans une variété d'industries et de secteurs, y compris, sans limitation, dans des prêts, des obligations, des titres convertibles et adossés à des actifs, créances commerciales et post réorganisation et autres titres de participation et dérivés connexes.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être



utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

- **Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.
- Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.



Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

- **Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.
- **Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnisera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.



Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le premier mercredi du mois de juin à 10:30 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de



majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

- **Art. 26. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le 1 ^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.
- **Art. 27. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit		montant libéré
Pasing Holdco S.à r.l.	EUR 12.500,-	12.500	EUR 12.500,-
Total:	EUR 12.500	12.500	EUR 12.500

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent euros (EUR 1.100.-).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2015.

Assemblée générale extraordinaire Première Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social à 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à quatre (4) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- Bill Janetschek, ayant sa résidence professionnelle au 9, West 57 Street, Suite 4200, 10019 New York (Etats-Unis d'Amérique) en tant que gérant de catégorie A;
- Paul Wasserman, ayant sa résidence professionnelle au 9, West 57 Street, Suite 4200, 10019 New York (Etats-Unis d'Amérique) en tant que gérant de catégorie A;
- Dr Wolfgang Zettel, ayant sa résidence professionnelle au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) en tant que gérant de catégorie B; et
- Mr Stefan Lambert, ayant sa résidence professionnelle au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) en tant que gérant de catégorie B.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: T. BODEVING, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 29 juin 2015. Relation: DAC/2015/10827. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 09 juillet 2015.

Référence de publication: 2015113507/612.

(150122265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Filvest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 150.676.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015112142/9.

(150120776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Finvus S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 147.753.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015112143/9.

(150120377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.



POFI Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4394 Pontpierre, 26, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 118.719.

L'an deux mille quinze.

Le deux juillet.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme POFI Engineering S.A., avec siège social à L-4394 Pontpierre, 26, rue de l'Ecole, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 118.719 (NIN 2006 2221 691).

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 24 juillet 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1966 du 19 octobre 2006, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le même notaire Jean SECKLER en date du 19 décembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 652 du 15 mars 2008;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1 ^{er} juillet 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1428 du 23 juillet 2009,
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 mars 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1208 du 6 juin 2011

au capital social de cent deux mille cinq cents Euros (ε 102.500.-), représentée par mille vingt-cinq (1.025) actions d'une valeur nominale de cent Euros (ε 100.-) chacune, entièrement libérées.

La séance est présidée par Madame Dorine CREMONI, veuve PODDA, adjointe de direction, demeurant à F-54135 Mexy, 6, rue Clémenceau,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Yves FISSELBRAND, administrateur de société, demeurant à F-57420 Louvigny, 13, route de Traille,

et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max FUNCK, employé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le bureau étant ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux ressortent d'une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant, et qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Il résulte de cette liste de présence que les mille vingt-cinq (1.025) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100.-) chacune, représentant l'intégralité du capital souscrit sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:
- 1.- a) Augmentation du capital souscrit à concurrence du montant de HUIT MILLE HUIT CENTS EUROS (€ 8.800.-) pour le porter de son montant actuel de CENT DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 102.500.-) au montant de CENT ONZE MILLE TROIS CENTS EUROS (€ 111.300.-) par l'émission de quatre-vingt-huit (88) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, et avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de QUARANTE-CINQ EUROS (€ 45.-) par action, faisant le montant total de TROIS MILLE NEUF CENT SOIXANTE EUROS (€ 3.960.-).
 - b) Constatation que les actionnaires existants renoncent à leur droit de souscription préférentiel.
 - c) Souscription et libération des quatre-vingt-huit (88) actions nouvelles comme suit:
- quarante-quatre (44) actions nouvelles par le nouvel actionnaire agréé Monsieur Tristan MILLOT, ingénieur chargé d'affaires, demeurant à F-57280 Maizières-les-Metz, 17, rue de Lorraine, et libération de ces actions moyennant un versement en numéraire du montant de SIX MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT EUROS (€ 6.380.-), faisant le montant de QUATRE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 4.400.-) à titre d'augmentation de capital et le montant de MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT EUROS (€ 1.980.-) à titre de prime d'émission;
- quarante-quatre (44) actions nouvelles par le nouvel actionnaire agréé Monsieur Vincent BIALECK, ingénieur chargé d'affaires, demeurant à F-57270 Uckange, 1, rue Isaac Lambert Levy, et libération de ces actions moyennant un versement en numéraire du montant de SIX MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT EUROS (€ 6.380.-), faisant le montant de QUATRE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 4.400.-) à titre d'augmentation de capital et le montant de MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT EUROS (€ 1.980.-) à titre de prime d'émission.
 - 2.- Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:



" **Art. 5. (alinéa 1** er **).** Le capital social de la société est fixé à CENT ONZE MILLE TROIS CENTS EUROS (€ 111.300.-), représenté par mille cent treize (1.113) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune."

3.- Divers

Après approbation de ce qui précède par l'assemblée générale, celle-ci prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

- a) L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence du montant de HUIT MILLE HUIT CENTS EUROS (\in 8.800.-) pour le porter de son montant actuel de CENT DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (\in 102.500.-) au montant de CENT ONZE MILLE TROIS CENTS EUROS (\in 111.300.-) par l'émission de quatre-vingt-huit (88) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (\in 100.-), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, et avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de QUARANTE-CINQ EUROS (\in 45.-) par action, faisant le montant total de TROIS MILLE NEUF CENT SOIXANTE EUROS (\in 3.960.-).
 - b) L'assemblée générale constate que les actionnaires existants renoncent à leur droit de souscription préférentiel.
 - c) Souscription Libération

La souscription et la libération des quatre-vingt-huit (88) actions nouvelles aura lieu comme suit:

- quarante-quatre (44) actions nouvelles par le nouvel actionnaire agréé Monsieur Tristan MILLOT, ingénieur chargé d'affaires, demeurant à F-57280 Maizières-les-Metz, 17, rue de Lorraine, ici personnellement présent et ce acceptant, et libération de ces actions moyennant un versement en numéraire du montant de SIX MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT EUROS (€ 6.380.-), faisant le montant de QUATRE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 4.400.-) à titre d'augmentation de capital et le montant de MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT EUROS (€ 1.980.-) à titre de prime d'émission;
- quarante-quatre (44) actions nouvelles par le nouvel actionnaire agréé Monsieur Vincent BIALECK, ingénieur chargé d'affaires, demeurant à F-57270 Uckange, 1, rue Isaac Lambert Levy, ici personnellement présent et ce acceptant, et libération de ces actions moyennant un versement en numéraire du montant de SIX MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT EUROS (€ 6.380.-), faisant le montant de QUATRE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 4.400.-) à titre d'augmentation de capital et le montant de MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT EUROS (€ 1.980.-) à titre de prime d'émission.

La preuve de versement a été rapportée au notaire instrumentant, qui le constate expressément, de sorte que le montant total de DOUZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE EUROS (€ 12.760.-), faisant le montant de HUIT MILLE HUIT CENT EUROS (€ 8.800.-) à titre d'augmentation de capital et le montant de TROIS MILLE NEUF CENT SOIXANTE EUROS (€ 3.960.-) à titre de prime d'émission, est dès aujourd'hui à la libre disposition de la société.

Deuxième résolution

En considération de l'augmentation de capital qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (alinéa 1** er **).** Le capital social de la société est fixé à CENT ONZE MILLE TROIS CENTS EUROS (€ 111.300.-), représenté par mille cent treize (1.113) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune."

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société, avec tous pouvoirs de substitution, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription au registre des actionnaires de la Société (y compris, afin éviter tout doute, la signature dudit registre) des changements mentionnés dans les résolutions ci-dessus.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: D. CREMONI, J.-Y. FISSELBRAND, M. FUNCK, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 06 juillet 2015. Relation: GAC/2015/5679. Reçu soixante-quinze euros $75.00 \in$.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 08 juillet 2015.

Référence de publication: 2015113535/107.

(150121315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck